

Communiqué de presse
9 juillet 2018

Le Parc entre en révision de charte

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine compte aujourd'hui 118 communes et va rentrer prochainement dans une étape cruciale pour son avenir : la révision de charte.

La Charte d'un Parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour son territoire. Après avoir été soumise à enquête publique, elle est approuvée par les communes constituant le territoire du Parc, la (ou les) Région(s) et Département(s) concernés, et partagée avec les partenaires socioprofessionnels et associatifs. Elle a une validité de 15 ans (depuis la loi Biodiversité adoptée en 2016).

La Charte, validée par l'Etat, identifie les enjeux de territoire et fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques. Avant son terme, une procédure de révision permet, au vu de l'action du Parc, de définir un nouveau projet et de reconduire le classement « Parc naturel régional ». Cette procédure démarre à l'automne 2018 avec la validation du périmètre de révision par les deux régions concernées : Pays de la Loire et Centre-Val de Loire.

Sans plus attendre, le Parc a défini un périmètre de révision ([voir lien vers carte](#)) validé le 30 juin dernier en comité syndical. Il s'agit d'un territoire d'étude. Si toutes les communes concernées devaient y adhérer le territoire du Parc augmenterait de 13% par rapport à sa surface actuelle. Cette proposition fait suite à des sollicitations de certaines communes d'intégrer le Parc tout en respectant les caractéristiques paysagères et écologiques.

Les prochaines étapes

Un long travail de concertation comprenant notamment des réunions territoriales et thématiques débute en fin d'année. Associant partenaires, élus, associations et habitants, il va favoriser l'expression des enjeux majeurs à faire figurer dans la prochaine charte du Parc.

Il sera suivi d'une période de vote et délibération : les communes devront sans doute se prononcer sur leur adhésion courant 2022.

